

Primagaz "les Bardys" classé SEVESO doit se doter d'un Plan de prévention des risques technologiques

Réunion de travail du 4 octobre en Mairie de ST Priest Taurion en présence du Maire de St Priest Taurion et d'élus du Conseil Municipal, de quatre représentants de la DREAL, de trois représentants de Primagaz, de deux représentants de BARRAGE JP Delage riverain impacté et yvan Tricart et des autres riverains impactés

Après la catastrophe d'AZF en septembre 2001, qui a fait 31 morts et des milliers de blessés une loi a été promulguée le 30 juillet 2003: loi Bachelot "relative à la prévention des risques technologiques". Cette loi impose de réaliser sur chaque site potentiellement dangereux un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le PPRT vaut servitude d'utilité publique et s'impose à tous. C'est une fois que ces plans de prévention sont réalisés que les riverains des sites savent avec précision s'ils vont se voir proposer par l'Etat de déménager ou quels types de travaux ils devront réaliser pour se protéger.

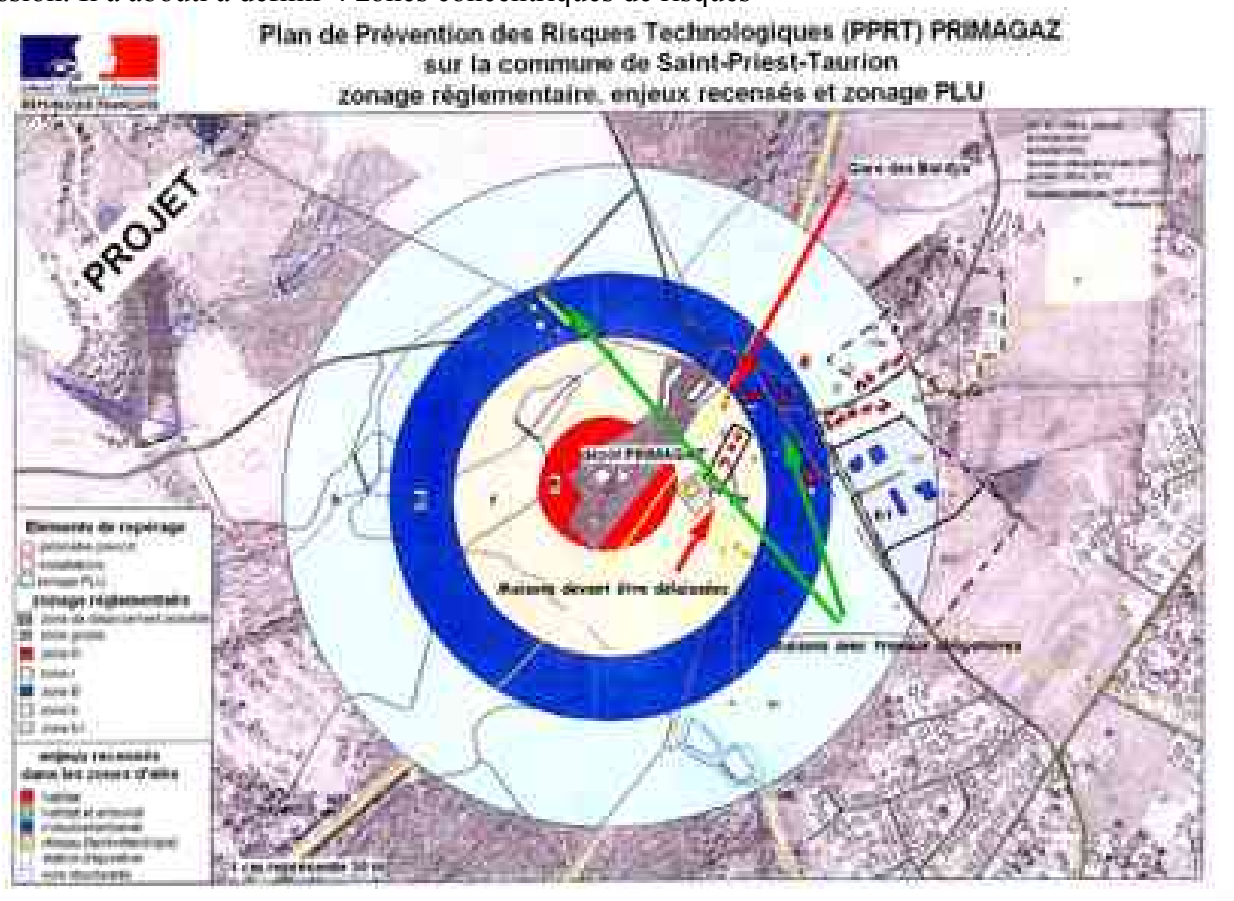
La question posée est :qui doit payer les mises en conformité ?

Le ministère de l'Ecologie assure que le rachat des habitations situées trop près des usines présentant un risque sera assumé par la mise en place d'une convention de financement tripartite (Etat, exploitant, collectivités locales). Mais le financement des travaux à réaliser prescrits et rendus obligatoires par le PPRT chez les particuliers est à la charge des propriétaires qui pourront bénéficier d'un crédit d'impôt (maxi 40% pour 30 000€ de travaux -pourcentage prévu à la baisse dans la loi de finance 2012) Or les riverains ont-ils tous les moyens de réaliser de tels investissements ?

Si les travaux ne sont pas réalisés, les assureurs pourraient refuser d'indemniser les risques....

La situation à PRIMAGAZ les Bardys

Primagaz est classé SEVESO. Depuis un an environ, un plan de prévention des risques technologiques est en discussion. Il a abouti à définir 4 zones concentriques de risques



avec trois types de risques : explosion souffle et incendie

- en rouge l'usine lieu du risque maximum
- en rose : proposition de délaissement (il y a dans cette zone 4 maisons locatives de la SNCF occupées par des personnes très âgées)
- en bleu foncé: zone comportement un fort risque, les maisons devront être adaptées, fenêtres, toitures...mesures obligatoires en grande partie à la charge des propriétaires.
- En bleu clair : zone où il sera proposé des recommandations non obligatoires.

Lors de la réunion du 4 octobre en mairie de Saint Priest , la DREAL a présenté une étude détaillée, précise et chiffrée de l'état des constructions et des travaux à effectuer.

Pour la zone rose de délaissement, c'est expropriation et démolition des 4 maisons de la SNCF, les riverains seront prévenus seulement une fois le PPRT approuvé par la préfecture, c'est dire le coté inhumain de la situation actuelle où les locataires âgés ne savent actuellement nullement à quelle sauce ils vont être dévorés, déplorable.

Pour la zone bleu foncé, chaque maison a été examinée, le montant des travaux varie de 8.000 € jusqu'à 70.000 € pour une maison qui a un toit en plaque d'amiante à changer....

Ce qui ressort de la réunion est que la prévention des risques consiste principalement à faire payer par les riverains des risques dont ils ne sont pas responsables, leur maison étant bien antérieure à l'installation de l'usine.

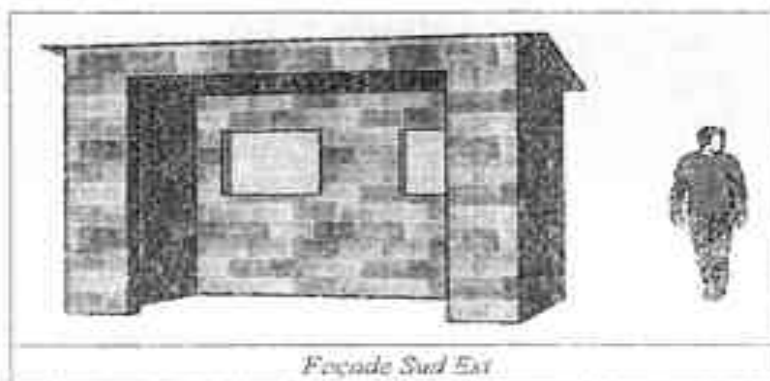
La loi sur la prévention des risques prévoit en N°1 la diminution des risques à la source, ici Primagaz a diminué les quantités de gaz stocké et le nombre de camions sur le site, en clair il a adapté la réalité de son site aux besoins du marché régional, mais il n'a pas envisagé de renforcer la résistance la cuve à l'explosion, la création de mur, talus ...pour protéger du souffle voire de le dévier.

Au nom de Barrage nous avons insisté sur la nécessité de diminuer le risque à la source , de procéder ensuite à une nouvelle étude de risques avant toute exigence envers les riverains.

Dernier point : la gare des Bardys située en zone de délaissement (rose), la Dreal propose de construire un abri genre "blockhaus".



1 vue présentant une solution viable. Les fenêtres donnent sur la voie, elles sont donc côté Nord Ouest. L'entrée se fait par le côté Sud Est.



Environ 30 à 40 personnes du quartier immédiat utilisent journallement la gare, l'argument de la fermer si elle pose problème est irrecevable , il faut la déplacer légèrement pour l'amener en zone bleue et protéger par un talus ou un mur l'ensemble de la voie. Bien sûr cela implique l'avis de la SNCF, de la Région (responsable des transports TER) et un financement qui aurait du être prévu par la loi, ce qui n'est pas le cas...